

# Plan de gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert

Le 24 octobre 2013  
Nathalie Arpin, MDDEFP



# Une réflexion s'impose...

- L'expérience et les connaissances acquises depuis six ans ont permis des améliorations sur le plan des outils de gestion, des techniques d'échantillonnage et de dépistage.
- Nous disposons de beaucoup de données sur les plans d'eau, récoltées au cours des six dernières années.

## Constats...

- Le personnel du MDDEFP retourne chaque été sur 70 % des mêmes plans d'eau touchés.
- Moins de 1 % des plans d'eau visités font l'objet d'un avis de restriction d'usage.
- Il n'y a pas d'évidence de graves problèmes de santé associés aux eaux récréatives.

# Une problématique bien documentée...

- Pour les plans d'eau qui ont fait l'objet de plusieurs visites au cours des dernières années, le Ministère a pu bien documenter la problématique associée à ces plans d'eau et ne juge plus nécessaire de procéder à d'autres échantillonnages.



Lac Desmarais -CCEQ 05

# Efforts du Ministère mieux ciblés...

- Le Ministère concentre également ses efforts sur des actions concrètes qui ont un impact direct sur la qualité des plans d'eau. Ainsi, plusieurs programmes de contrôle visant la réduction des apports en phosphore (exploitations agricoles, installations septiques, piscicultures, établissements agroalimentaires, etc.) dans les secteurs municipal, agricole, industriel et hydrique sont réalisés dans les bassins versants des plans d'eau, incluant les plus touchés.

# Plans d'eau plus sensibles...

- Le Ministère a plutôt décidé de concentrer ses efforts sur les plans d'eau dont la problématique est nouvellement apparue ou sur les plans d'eau ayant certaines particularités les rendant plus sensibles.



# Le Plan de gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert

- Lorsqu'un signalement est reçu dans une direction régionale, les techniciens évaluent la situation et se rendent sur les lieux si nécessaire.
- Sur les lieux, ils effectuent les observations et procèdent à l'échantillonnage.
- Les résultats d'analyse sont transmis à la Direction de santé publique qui peut décider d'émettre si requis, une restriction d'usage.

# Le Plan de gestion des épisodes de fleurs d'eau en 2013

- Le plan repose toujours sur les signalements des plans d'eau effectués par les citoyens.
- Aucun changement n'a été apporté:
  - aux protocoles d'échantillonnage;
  - aux procédures d'analyse;
  - aux procédures d'information des municipalités concernées;
  - à l'émission d'avis de restriction d'usage et à leur diffusion sur le web.



Lac à l'Anguille-CCEQ 01



# Les plans d'eau visités par le MDDEFP

- Le CCEQ effectue l'échantillonnage pour les plans d'eau respectant au moins l'une des conditions suivantes :
  - signalés pour une première fois;
  - affectés par des épisodes de fleurs d'eau moins de trois années (consécutives ou non), et ce, à l'intérieur d'une période de six ans;
  - servant à l'approvisionnement en eau potable;
  - transfrontaliers;
  - faisant toujours l'objet d'un avis de restrictions d'usage;
  - faisant l'objet de cas de santé signalés aux directions de santé publique (DSP);
  - où se déroule un événement spécial (exemples : compétitions, événements publics, etc.).



Lac à la tortue – CCEQ 04

# Modifications au Plan de gestion

- Le MDDEFP ne se rend plus échantillonner les plans d'eau pour lesquels la problématique est récurrente.
- Un plan d'eau est récurrent s'il a été touché au moins trois années sur les six dernières.
- Le Ministère a pu bien documenter la problématique associée à ces plans d'eau et ne juge pas nécessaire de procéder à d'autres échantillonnages.
- Une liste des plans d'eau affectés au cours des dernières années est disponible sur le site web du MDDEFP .
- En 2013, nos interventions étaient basées sur les années 2007 à 2012. En 2014, elles seront basées sur les années 2008-2013.
- Un plan d'eau considéré comme récurrent en 2013 ne sera donc pas automatiquement considéré comme tel dans les années à venir.

## Liste des plans d'eau touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert de 2004 à 2012

Région administrative : Bas-Saint-Laurent

Plan d'eau	Bassin versant	Municipalité**	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Anguille, Lac à l'	Germain-Roy, Rivière	Saint-Anaclet-de-Lessard	x		x	x	x	x		x	x
Antoine, Lac	Blanche, Rivière	Saint-Damase									x
Baker, Lac	Baker, Ruisseau	Saint-Jean-de-la-Lande					x	x	x		
Grande Fourche, Lac de la	Trois Pistoles, Rivière des	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup						x			x
Huit Milles, Lac des	Matapédia, Rivière	Sainte-Irène						x			
		Saint-Léon-le-Grand						x			
Long, Lac	Madawaska, Rivière	Rivière-Bleue								x	
		Saint-Marc-du-Lac-Long									x
Madawaska, Rivière	Madawaska, Rivière	Dégelis				x					
Matapédia, Lac	Matapédia, Rivière	Amqui	x					x			
		Sayabec						x			
		Val-Brillant						x			
Michaud, Lac	Blanche, Rivière	Saint-Noël						x	x	x	
Pohénégamook, Lac	Saint-François, Rivière	Pohénégamook				x	x		x		
Portage, Lac du	Matapédia, Rivière	Sainte-Paule						x		x	
Saint-Damase, Lac de	Blanche, Rivière	Saint-Damase								x	x
Saint-Mathieu, Lac	Sud-Ouest, Rivière du	Saint-Mathieu-de-Rioux				x				x	x
Saint-Mathieu, Petit lac	Sud-Ouest, Rivière du	Saint-Mathieu-de-Rioux			x						
Saint-Pierre, Lac	Kamouraska, Rivière	Mont-Carmel					x	x			
		Saint-Gabriel-Lalemant					x	x			
		Saint-Pacôme					x	x			
Saumon, Lac au	Matapédia, Rivière	Lac-au-Saumon			x					x	
Sauvage, Lac	Madawaska, Rivière	Saint-Michel-du-Squatec					x	x	x		
Témiscouata, Lac	Madawaska, Rivière	Dégelis				x		x	x	x	
		Saint-Cyprien					x			x	
		Saint-Juste-sur-le-Lac									x
		Témiscouata-sur-le-Lac		x		x		x	x	x	x
Truite, Lac à la	Bic, Rivière du	Saint-Valérien				x		x			
Vaillancourt, Lac à	Rimouski, Rivière	Saint-Valérien				x			x	x	
<b>Nombre de plans d'eau différents</b>			<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>8</b>

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/liste-plansdeau-touche-abv2004-2012.pdf>

Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs

Québec 

# Lors du signalement d'un plan d'eau récurrent

- Le répondant du Ministère complète le constat visuel avec la personne qui effectue le signalement.
- On demande des photos si possible.
- On explique à la personne pourquoi on ira pas prendre d'échantillons.
- On dit à la personne de nous contacter à nouveau si la situation se détériore.
- On sauvegarde le constat visuel et les photos dans nos bases de données.
- Chaque signalement de plan d'eau récurrent est communiqué à la DSP régionale.

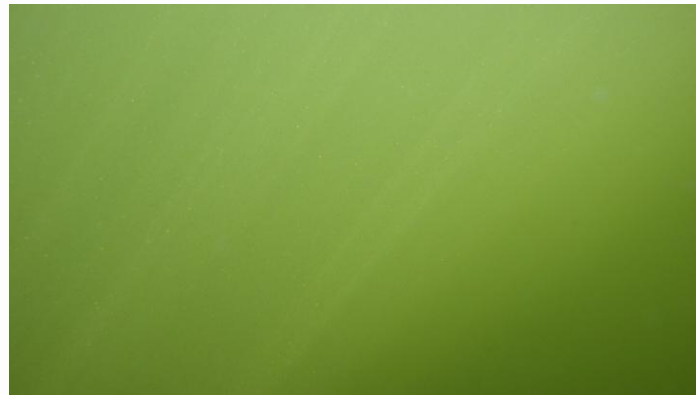
Même si on ne se rend plus échantillonner certains plans d'eau, on continue à documenter chacun des signalements reçus.

# Autres modifications...

- **Le ROBVQ a été ajouté à liste de distribution de l'ensemble des Mémos Infos**
- Mise à jour des sites web du MSSS et du MDDEFP



Lac Beauchamp – CCEQ 08







Lac Saint-Pierre – CCEQ 01

# Des questions????

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

Québec 